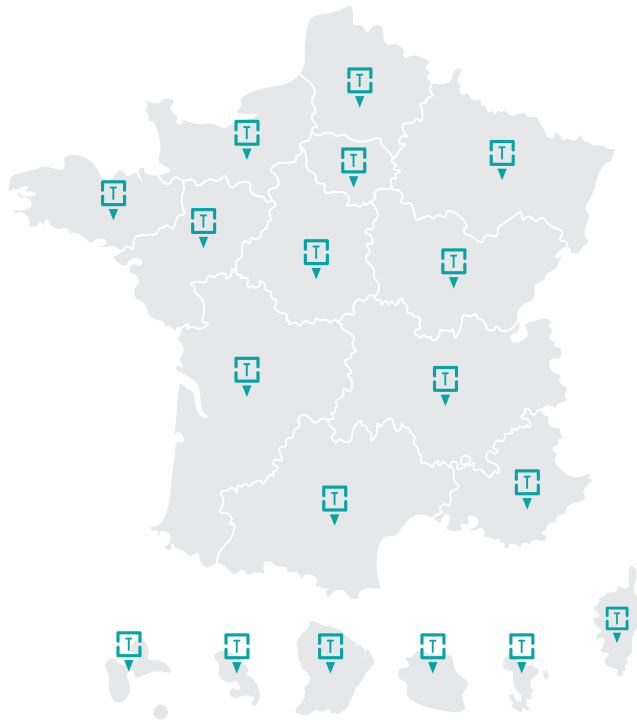


ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
LES MEILLEURES
SOLUTIONS
POUR DYNAMISER
ET PRÉSERVER
L'EMPLOI DANS
NOTRE RÉGION !



Notre contribution



FINANCER LES
RECONVERSIONS
PROFESSIONNELLES DES
SALARIÉS DU PRIVÉ



ANTICIPER LES
BESOINS EN
COMPÉTENCES DES
ENTREPRISES POUR
TOUS LES TERRITOIRES



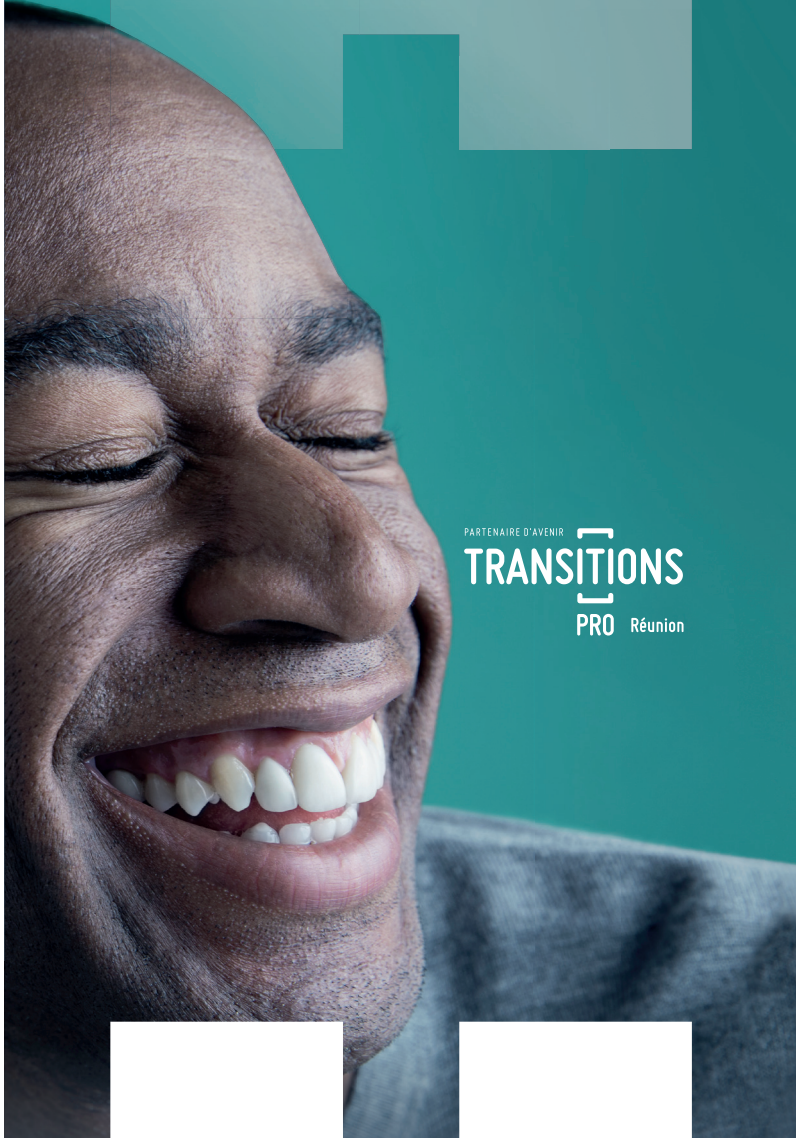
DÉVELOPPER DES
PARTENARIATS AVEC
TOUS LES ACTEURS
RÉGIONAUX DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE



Centre d'affaires de la Mare
5 rue André Lardy
Bâtiment C la Turbine
97438 SAINTE MARIE
0262 94 03 84
accueil@transitionspro-reunion.fr

www.transitionspro-reunion.fr

Création : J'artitude ©Getty



[PARTENAIRE]
DE LA RECONVERSION
PROFESSIONNELLE
DES SALARIÉS

Acteur de l'emploi
en région

Au cours de leur vie d'actifs, les salariés sont de plus en plus amenés à changer de métier. Dans chaque région, Transitions Pro se tient à leurs côtés pour transformer leurs projets de reconversion professionnelle en emplois répondant à la réalité socio-économique des territoires.

Et à l'échelle nationale !

Le réseau des 18 Transitions Pro est coordonné par Certif Pro, l'association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle. Son but ? Favoriser l'essor des certifications au niveau interprofessionnel et interbranche, afin de répondre aux besoins en compétences et en qualifications du marché du travail.

Paritarisme,
transparence et équité

Piloté par des partenaires sociaux et financé par les contributions des entreprises, Transitions Pro illustre pour ses partenaires un paritarisme renoué, mieux adapté pour répondre aux défis des mutations économiques dans chaque région.

Pour les bénéficiaires, cela signifie une équité de traitement entre les projets.

TRANSITIONS PRO AGIT AU TRAVERS DE 4 DISPOSITIFS ET 1 CERTIFICATION

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)

- Il permet à tout salarié du secteur privé de suivre une formation certifiante dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle.

NOTRE MISSION

Examiner l'intégralité des demandes de formation selon 3 critères cumulatifs :

- La cohérence du projet de transition professionnelle présenté
- La pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagées
- Les perspectives d'emploi à l'issue de la formation



Le dispositif démissionnaire

- Il permet aux salariés du secteur privé en CDI de bénéficier de l'allocation chômage après avoir démissionné, soit pour préparer un projet de création ou reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation afin de se reconvertir.

3 ACTEURS INTERVIENNENT DANS CE DISPOSITIF

- **L'opérateur CEP** avec qui le salarié prend contact pour être accompagné dans l'élaboration de son projet. À retrouver sur mon-cep.org
- **Transitions Pro** qui examine le caractère réel et sérieux du projet afin d'émettre un avis, favorable ou non. La cohérence et la pertinence des informations transmises sont essentielles. Il s'agit d'informations sur :
 - Le projet professionnel
 - Les caractéristiques du métier souhaité
 - La formation et les modalités de financement envisagées
 - Les perspectives d'emploi à l'issue de la formation
 - La viabilité du projet de création d'entreprise
- **Pôle emploi** qui définit l'allocation chômage et verse les indemnités correspondantes après vérification de l'éligibilité du bénéficiaire.

Transitions collectives

- Dispositif clé du Plan France Relance pour la compétitivité des entreprises, **Transitions collectives (TransCo)** permet aux entreprises confrontées aux mutations du marché du travail de proposer à leurs salariés d'être formés à un nouveau métier, dans un secteur qui recrute.

UN ÉCOSYSTÈME D'ACTEURS MOBILISÉS POUR LE MAINTIEN DE L'EMPLOI

DREETS, OPCO, opérateurs CEP, Pôle emploi, Transitions Pro : tous jouent leur rôle dans la mise en œuvre des Transitions collectives. Pour garantir une action efficace et au plus près des besoins de chaque territoire, la création de plateformes territoriales en région, rassemblant les acteurs locaux de l'emploi et de la formation, se déploie progressivement.

Leurs missions :

- Repérer les entreprises en mutation
- Accompagner le recrutement des salariés en reconversion par les entreprises du territoire

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

- Elle permet à tout salarié du secteur privé de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Le salarié doit justifier d'au moins 12 mois d'expérience en rapport avec le contenu de la certification visée.

Transitions Pro examine les demandes de financement et prend en charge les 3 étapes de la VAE :

1. la recevabilité,
2. l'accompagnement,
3. l'examen.

Tout salarié doit être accompagné par un organisme dans la rédaction de son dossier de validation. Ce peut être le certificateur du diplôme visé ou une structure spécialisée dans l'accompagnement VAE (référéncée Qualiopi VAE).

Le Certificat CLÉA

- **Transitions Pro accompagne le déploiement territorial du certificat, assure l'instruction des demandes et réunit les jurys qui délivrent la certification CLÉA (socle de connaissances et de compétences professionnelles).**

CLÉA est le certificat qui reconnaît un socle commun de 7 domaines de connaissances et de compétences clés :

- Communiquer en français
- Maîtriser les règles de base de calcul
- Utiliser les outils de communication numérique
- Travailler en équipe
- Travailler en autonomie
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie
- Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires